

BAREME DES INDEMNITES DE PERTE DE RECOLTE

Application du protocole APCA-FNSEA-RTE-OPERATEURS du 20 décembre 2005

Application des protocoles RFF/ OPAF du 25 novembre 2009 pour la LGV SEA

Département de la Vienne Barème 2022

Dommages aux cultures

(mise à jour au 19/01/2022)

Principales cultures	Indemnité de perte de récolte (en €/ha)	Indemnité de perte de récolte avec aide PAC moyenne à 205€ (en €/ha)*
blé tendre	1 273	1 478
blé dur	1 472	1 677
Sorgho	628	833
escourgeons et orges d'hiver	1 027	1 232
orges de printemps	1 094	1 299
maïs grain	1 458	1 663
colza	1 162	1 367
tournesol	1 049	1 254
pois	797	1 002
maïs fourrager	953	1 158
luzerne/trèfles	1 450	1 655
prairies temporaires	1 148	1 353
prairies naturelles et prés	828	1 033
jachères	720	925

Rendement moyen en quintaux/hectare x prix en euros la tonne + aide PAC (DPB + aide verte + surprime)

* majoration des indemnités de perte de récolte :

en cas d'irrigation ⇒ l'indemnisation sera majorée de 35 %

en cas de drainage ⇒ l'indemnisation sera majorée de 25 %

en cas de production de semences ⇒ l'indemnisation sera multipliée par 2 ou bien se référer au contrat

en de production en agriculture biologique ⇒ l'indemnisation sera majorée de 25 %

Aides PAC :

Il conviendra de se référer aux aides PAC dont bénéficie l'exploitant. Ces aides seront à rajouter aux montants prévus dans le barème perte de récolte. L'aide PAC moyenne pour 2021 est simulée à 205 €. La deuxième colonne présente le calcul de l'indemnité de perte de récolte totale intégrant une aide PAC moyenne à 205 €.

Si l'aide PAC de l'exploitant est d'un montant supérieur, il conviendra de rajouter le montant correspondant.

Indemnités forfaitaires

2/ Déficit sur les récoltes suivantes

estimé sauf cas particulier à une année de perte de récolte moyenne

polyculture			
principales cultures hors prairies permanentes	surface moyenne pour 100 ha de SAU	valeur récolte €/ha	valeur totale
blé	31	1 478	45 818
orge	13	1 299	16 887
maïs grain	16	1 663	26 608
tournesol	18	1 254	22 572
colza	11	1 367	15 037
prairies artificielles et fourrages annuels	11	1 353	14 883
total	100		141 805
valeur moyenne ha		1 418,05	
Perte de récolte moyenne (aide PAC à 205 € comprise)		1 418 €/ha	

prairies permanentes			
prés		1 033	
Perte de récolte moyenne		1 033 €/ha	

3/ Reconstitution du sol

	polyculture et prairies temporaires	prairies permanentes	
sur la zone de circulation et sur la tranchée	0,5 récolte 709	1 récolte 1 033	€/ha

4/ Gênes et troubles divers

	polyculture et prairies temporaires	prairies permanentes	
sur toute la largeur de la piste	1/3 récolte 473	1/3 récolte 344	€/ha

Indemnité minimale: Si le calcul du total des indemnités dues à un même ayant droit conduit à une somme inférieure à **46 €**, l'indemnité versée sera portée à ce chiffre

5/ Frais de remise en état des sols

Calcul du déficit moyen sur les récoltes suivantes

Assolement	Récolte	Indemnité
céréales, prairies artificielles et fourrages annuels	1 418	0.14 €/m
prairies naturelles et prés	1 033	0.10 €/m

indemnités forfaitaires

Nature des dégats	polyculture et prairies temporaires	prairies permanentes
tranchée (trancheuse à roue ou à chaîne)	2 récoltes 0,28 €/m linéaire	2,5 récoltes 0,25 €/m linéaire
ornières de 15 à 30 cm	0,5 récolte 0,07 €/m ²	1 récolte 0,10€/m ²
ornières de plus de 30 cm	1 récolte 0,14 €/m ²	2 récoltes 0,20 €/m ²

Indemnité minimale: Si le calcul du total des indemnités dues à un même ayant droit conduit à une somme inférieure à **46 €**, l'indemnité versée sera portée à ce chiffre